

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008080-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 27/08/2020**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020**Commémoratifs :** PSPC 2020 - Plan crevettes.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008080/1/1	CR/20/B3f/BS/4/14	Crevette	Chair crue crevette		18g	14/01/20	-18,2°C	Non
202008080/2/1	CR/20/B3f/BS/7/14	Crevette	Chair crue crevette		22g	13/01/20	-10,2°C	Non
202008080/3/1	CR/20/B3f/BS/8/14	Crevette	Chair crue crevette		22g	09/01/20	-10,2°C	Non
202008080/4/1	CR/20/B3f/BS/11/14	Crevette	Chair crue crevette		22g	07/01/20	-10,2°C	Non
202008080/5/1	CR/20/B3f/BS/12/14	Crevette	Chair crue crevette		18g	09/12/19	-10,2°C	Non

Echantillon : 202008080/1/1

CR/20/B3f/BS/4/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 24/08/20	44,6	-	10

Echantillon : 202008080/2/1

CR/20/B3f/BS/7/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 24/08/20	57,88	-	10

Echantillon : 202008080/3/1

CR/20/B3f/BS/8/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 24/08/20	40,81	-	10

Echantillon : 202008080/4/1

CR/20/B3f/BS/11/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 24/08/20	28,96	-	10

Echantillon : 202008080/5/1

CR/20/B3f/BS/12/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 24/08/20	50,02	-	10

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008082-001**

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 26/08/2020**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020**Commémoratifs :** PSPC 2020 - Plan crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008082/1/1	CR/20/B3f/ET/3/10	Crevette	Chair crue crevette		22g	04/02/20	-18,2°C	Non
202008082/2/1	CR/20/B3f/ET/4/10	Crevette	Chair crue crevette		18g	14/01/20	-10°C	Non
202008082/4/1	CR/20/B3f/ET/7/10	Crevette	Chair crue crevette		22g	09/01/20	-10,2°C	Non
202008082/5/1	CR/20/B3f/ET/8/10	Crevette	Chair crue crevette		22g	15/01/20	-18,2°C	Non

Echantillon : 202008082/1/1

CR/20/B3f/ET/3/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 24/08/20	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 202008082/2/1

CR/20/B3f/ET/4/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 24/08/20	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 202008082/4/1

CR/20/B3f/ET/7/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 24/08/20	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 202008082/5/1

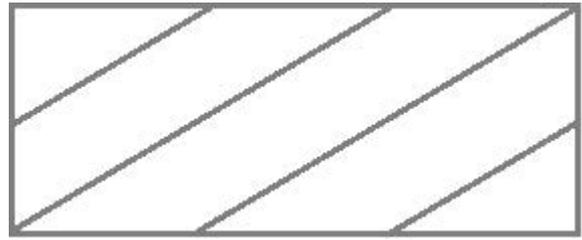
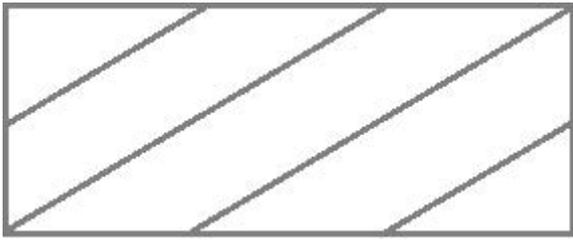
CR/20/B3f/ET/8/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 24/08/20	<= 0.01	-	0,01

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008082-002

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 07/09/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Plan crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008082/3/1	CR/20/B3f/ET/6/10	Crevette	Chair crue crevette		22g	13/01/20	-10°C	Non

Echantillon : 202008082/3/1

CR/20/B3f/ET/6/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 24/08/20	<= 0.01	-	0,01

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008085-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 37, lotissement KSI
 98890 PAITA

Date d'émission: 09/09/2020**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020**Commémoratifs :** PSPC 2020 - Plan crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008085/1/1	CR/20/B3c/Pb/Cd/1/2	Crevette	Chair crue crevette		22g	07/01/20	-18,2°C	Non

Echantillon : 202008085/1/1

CR/20/B3c/Pb/Cd/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
C	Cadmium Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 07/09/20	<= 0.005	0,003	0,005
C	Plomb Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 07/09/20	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008087-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 24/08/2020**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020**Commémoratifs :** PSPC 2020 - Plan crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008087/1/1	CR/20/B3c/Hg/2/4	Crevette	Chair crue crevette		22g	07/01/20	-18,2°C	Non

Echantillon : 202008087/1/1

CR/20/B3c/Hg/2/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 20/08/20	0.029 +/- 0.005	0,013	0,025

Le responsable technique Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008089-001

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 02/10/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Plan crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008089/1/1	CR/20/B3a/B3b/B2c/ 1/4	Crevette	Chair crue crevette			21/01/20	-10°C	Non
202008089/2/1	CR/20/B3a/B3b/B2c/ 2/4	Crevette	Chair crue crevette		29g	06/01/20	-10,2°C	Non

Echantillon : 202008089/1/1

CR/20/B3a/B3b/B2c/1/4 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	Méthode/Performances
Pesticides multi résidus (2020/ST024) Date d'analyse: 15/09/20	Aucune des molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification	LCMSMS et GCMSMS - Méthode interne M-ARCO/M/021

Echantillon : 202008089/2/1

CR/20/B3a/B3b/B2c/2/4 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	Méthode/Performances
Pesticides multi résidus (2020/ST024) Date d'analyse: 15/09/20	Aucune des molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification	LCMSMS et GCMSMS - Méthode interne M-ARCO/M/021

Les analyses portant la mention 2020/ST024 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008089-002

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 02/10/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Plan crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008089/3/1	CR/20/B3e/VERT/1/ 2	Crevette	Chair crue crevette		22g	13/01/20	-10°C	Non

Echantillon : 202008089/3/1

CR/20/B3e/VERT/1/2 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Colorants (2020/ST024) Méthode interne 99-6/IN-VII (adaptée de J. of Chromatography, A 1218 (2011) 1632-1345) - LC/MSMS Date d'analyse: 23/09/20	Aucune des molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2020) n'a été détectée

Les analyses portant la mention 2020/ST024 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008091-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 29/09/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Plan crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008091/1/1	CR/20/A6/CH/3/3	Crevette	Chair crue crevette			09/12/19	-10.2°C	Non

Échantillon : 202008091/1/1

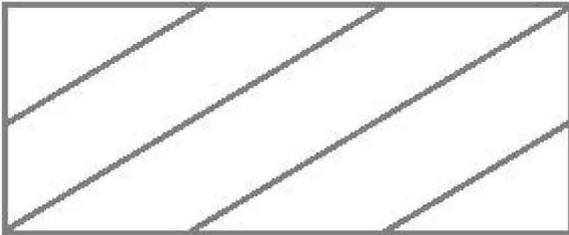
CR/20/A6/CH/3/3 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

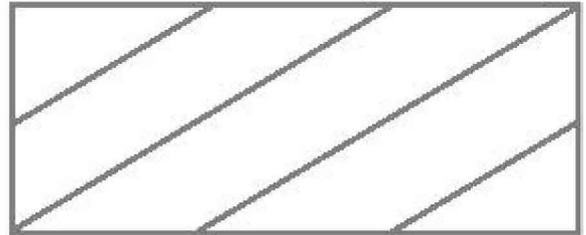
Analyse	Résultat (en µg kg)
Chloramphénicol (202 /ST 24) LMV/06/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 18/09/20	< 0.05

Les analyses portant la mention 2020/ST024 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008127-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 11/09/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 18/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008127/1/1	CR/20/B1/SU/2/2	Crevette	Chair crue crevette		22g	17/01/20	-12°	Non

Échantillon : 20200 127/1/1

CR/20/B1/SU/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

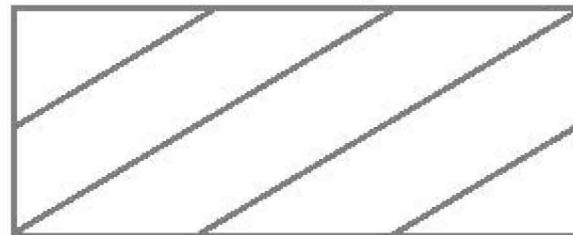
Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 10/09/20	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine UCM/92/01 Date d'analyse: 10/09/20	<= 25	25	-
Sulfadimérazine UCM/92/01 Date d'analyse: 10/09/20	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine UCM/92/01 Date d'analyse: 10/09/20	<= 25	25	-
Sulfanilamide UCM/92/01 Date d'analyse: 10/09/20	<= 25	25	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008128-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 26/08/2020**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 18/08/2020**Commémoratifs :** PSPC 2020 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008128/1/1	CR/20/B3f/ET/5/10	Crevette	Chair crue crevette		22g	17/01/20	-5.5°	Non
202008128/2/1	CR/20/B3f/ET/9/10	Crevette	Chair crue crevette		18g	20/02/20	-12°	Non

Echantillon : 202008128/1/1

CR/20/B3f/ET/5/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 24/08/20	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 202008128/2/1

CR/20/B3f/ET/9/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 24/08/20	<= 0.01	-	0,01

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008145-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 02/09/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception :

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008145/1/1	CR/20/B3f/BS/6/14	Crevette	Chair crue crevette		22g	06/02/20	-12°	Non
202008145/2/1	CR/20/B3f/BS/9/14	Crevette	Chair crue crevette		22g	18/02/20	-5.5°	Non
202008145/3/1	CR/20/B3f/BS/14/14	Crevette	Chair crue crevette		18g	20/02/20	-5.5°	Non

Echantillon : 202008145/1/1

CR/20/B3f/BS/6/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 24/08/20	20	-	10

Echantillon : 202008145/2/1

CR/20/B3f/BS/9/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 24/08/20	64,62	-	10

Echantillon : 202008145/3/1

CR/20/B3f/BS/14/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 24/08/20	12,93	-	10

Le responsable technique".....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008146-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 04/11/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 18/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008146/1/1	CR/20/B1/AN/4/5	Crevette	Chair crue crevette		22g	17/01/20	-12°	Non
202008146/2/1	CR/20/B1/AN/5/5	Crevette	Chair crue crevette		18g	20/02/20	-12°	Non

Echantillon : 202008146/1/1

CR/20/B1/AN/4/5 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 02/11/20	Absence

Echantillon : 202008146/2/1

CR/20/B1/AN/5/5 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 02/11/20	Absence

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008147-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 09/09/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 18/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008147/1/1	CR/20/B3c/Cd/Pb/2/2	Crevette	Chair crue crevette		18g	20/02/20	-5.5°	Non

Échantillon : 202008147/1/1

CR/20/B3c/Cd/Pb/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

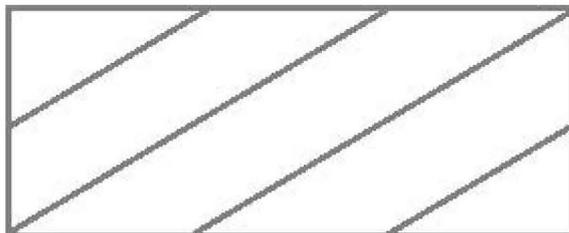
Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en m /kg)	LQ (en m /kg)
c	Cadmium Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 07/09/20	0.006 +/- 0.006	0,003	0,005
c	Plomb Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 07/09/20	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / A e / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008148-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 02/10/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 18/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008148/1/1	CR/20/B3a/B3b/B2c/ 3/4	Crevette	Chair crue crevette		22g	18/02/20	-12°	Non

Echantillon : 202008148/1/1

CR/20/B3a/B3b/B2c/3/4 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	Méthode/Performances
Pesticides multi résidus (2020/ST024) Date d'analyse: 15/09/20	Aucune des molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification	LCMSMS et GCMSMS - Méthode interne M-ARCO/M/021

Les analyses portant la mention 2020/ST024 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008182-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 06/10/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 27/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008182/1/1	CR/20/A6/NF/1/1	Crevette	Chair crue crevette		22g	07/01/20	-10°	Non

Echantillon : 202008182/1/1

CR/20/A6/NF/1/1 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitrofuranes (2020/ST024) selon LMV/03/02 - LC/MSMS Date d'analyse: 14/09/20	Aucune des molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2020) n'a été quantifiée

Les analyses portant la mention 2020/ST024 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009121-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
37, lotissement KSI
98890 PAITA

Date d'émission: 30/09/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA CPZP - 37 lotis ement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009121/1/1	CR/20/B3c/Hg/4/4	Crevette	Chair crue crevette		28 g	06/01/20	-11°	Non

Échantillon : 202009121/1/1

CR/20/B3c/Hg/4/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 28/0 /20	0.035 +/- 0.006	0,013	0,025

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009122-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 09/10/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009122/1/1	CR/20/B1/SU/1/2	Crevette	Chair crue crevette		18 g	07/02/20	-13°	Non

Echantillon : 202009122/1/1

CR/20/B1/SU/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 08/10/20	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine UCM/92/01 Date d'analyse: 08/10/20	<= 25	25	-
Sulfadimérazine UCM/92/01 Date d'analyse: 08/10/20	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine UCM/92/01 Date d'analyse: 08/10/20	<= 25	25	-
Sulfanilamide UCM/92/01 Date d'analyse: 08/10/20	<= 25	25	-

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009123-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 06/11/2020**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020**Commémoratifs :** PSPC 2020 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009123/1/1	CR/20/B3f/ET/1/10	Crevette	Chair crue crevette		22 g	26/03/20	-13°	Non
202009123/2/1	CR/20/B3f/ET/10/10	Crevette	Chair crue crevette		28 g	21/01/20	-13°	Non

Echantillon : 202009123/1/1

CR/20/B3f/ET/1/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 15/10/20	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 202009123/2/1

CR/20/B3f/ET/10/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 15/10/20	0.096 +/- 0.014	-	0,01

Observations : Dépistage. Analyse de confirmation en cours

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009123-002

Solde des résultats de la redemande du 06/11/2020

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 06/11/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009123/2/1	CR/20/B3f/ET/10/10	Crevette	Chair crue crevette		28 g	21/01/20	-13°	Non

Echantillon : 202009123/2/1

CR/20/B3f/ET/10/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 05/11/20	0.093 +/- 0.014	-	0,01

Observation : analyse de confirmation réalisée sur doublon

Le responsable technique Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009124-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 16/10/2020**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020**Commémoratifs :** PSPC 2020 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009124/1/1	CR/20/B3f/BS/1/14	Crevette	Chair crue crevette		22 g	08/05/20	-13°	Non
202009124/2/1	CR/20/B3f/BS/2/14	Crevette	Chair crue crevette		22 g	26/03/20	-13°	Non
202009124/3/1	CR/20/B3f/BS/3/14	Crevette	Chair crue crevette		18 g	16/01/20	-13°	Non
202009124/4/1	CR/20/B3f/BS/5/14	Crevette	Chair crue crevette		22 g	07/02/20	-13°	Non
202009124/5/1	CR/20/B3f/BS/13/14	Crevette	Chair crue crevette		22 g	17/01/20	-13°	Non

Echantillon : 202009124/1/1

CR/20/B3f/BS/1/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 12/10/20	43,76	-	10

Echantillon : 202009124/2/1

CR/20/B3f/BS/2/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 12/10/20	65,87	-	10

Echantillon : 202009124/3/1

CR/20/B3f/BS/3/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 12/10/20	84,23	-	10

Echantillon : 202009124/4/1

CR/20/B3f/BS/5/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 12/10/20	111,58	-	10

Echantillon : 202009124/5/1

CR/20/B3f/BS/13/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 12/10/20	127,31	-	10

Le responsable technique Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202008091-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 29/09/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 14/08/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Plan crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202008091/1/1	CR/20/A6/CH/3/3	Crevette	Chair crue crevette			09/12/19	-10.2°C	Non

Échantillon : 202008091/1/1

CR/20/A6/CH/3/3 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg kg)
Chloramphénicol (202 /ST 24) LMV/06/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 18/09/20	< 0.05

Les analyses portant la mention 2020/ST024 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009125-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
37, lotissement KSI
98890 PAITA

Date d'émission: 29/09/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009125/1/1	CR/20/B2a/AV/1/1	Crevette	Chair crue crevette		22 g	16/01/20	-13°	Non

Échantillon: 202009125/1/1

CR/20/B2a/AV/1/1

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg kg)	LQ (en µg/kg)
Avermectines HPLC - LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 23/09/20	Aucune des 6 molécules recherchées n'a été détectée	
Abamectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 23/09/20	<= 10	10
Doramectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 23/09/20	<= 10	10
Emamectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 23/09/20	<= 10	10
Eprinomectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 23/09/20	<= 10	10
Ivermectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 23/09/20	<= 10	10
Moxidectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 23/09/20	<= 10	10

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009126-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 03/11/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009126/1/1	CR/20/B1/AN/1/5	Crevette	Chair crue crevette		22.2 g	15/01/20	-13°	Non
202009126/2/1	CR/20/B1/AN/3/5	Crevette	Chair crue crevette		18 g	16/01/20	-13°	Non

Echantillon : 202009126/1/1

CR/20/B1/AN/1/5 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 02/11/20	Absence

Echantillon : 202009126/2/1

CR/20/B1/AN/3/5 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 02/11/20	Absence

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.
L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.
Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).
Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.
Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009127-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 16/11/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009127/1/1	CR/20/A6/CH/2/3	Crevette	Chair crue crevette		22.2 g	15/04/20	-13°	Non

Echantillon : 202009127/1/1

CR/20/A6/CH/2/3 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Chloramphénicol (2020/ST034) LMV/06/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 06/11/20	<= 0.05

Les analyses portant la mention 2020/ST034 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202009128-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 04/01/2021

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 16/09/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202009128/1/1	CR/20/B3f/HAP/1/1	Crevette	Chair crue crevette		22 g	15/01/20	-13°	Non

Echantillon : 202009128/1/1

CR/20/B3f/HAP/1/1

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Benzo(a) pyrène (2020/ST034) Date d'analyse: 17/11/20	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	<0.028 µg/kg de poids frais	
HAP (somme des benzo(a)pyrène, benzo(a)anthracène, benzo(a)fluoranthène, chrysène) (2020/ST034)	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	Somme lowerbound des "HAP4"=0,000µg/kg	Conforme

Les analyses portant la mention 2020/ST034 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202010022-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 16/11/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 01/10/2020

Commémoratifs : PSPC 2020 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202010022/1/1	CR/20/A6/CH/1/3	Crevette	Chair crue crevette		22 g	03/07/20	-9.5°	Non

Echantillon : 202010022/1/1

CR/20/A6/CH/1/3 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Chloramphénicol (2020/ST034) LMV/06/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 06/11/20	<= 0.05

Les analyses portant la mention 2020/ST034 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202010162-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 25/11/2020**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 26/10/2020**Commémoratifs :** PSPC crevette 2020**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202010162/1/1	CR/20/B3a/B3b/B2c/ 4/4	Crevette	Chair crue		26/30	21/10/20	- 10°C	Non
202010162/2/1	CR/20/B3e/VERT/2/ 2	Crevette	Chair crue		26/30	21/10/20	- 10°C	Non

Echantillon : 202010162/1/1

CR/20/B3a/B3b/B2c/4/4 - Crevette (Chair crue)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	Méthode/Performances
Pesticides multi résidus (2020/ST034) Date d'analyse: 05/11/20	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée.	LCMSMS et GCMSMS - Méthode interne M-ARCO/M/021

Echantillon : 202010162/2/1

CR/20/B3e/VERT/2/2 - Crevette (Chair crue)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Colorants (2020/ST034) Méthode M-ARCO/M/011 LC/MS/MS Date d'analyse: 12/11/20	Aucune des molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2020) n'a été détectée

Les analyses portant la mention 2020/ST034 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique".....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202010169-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 08/01/2021

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 26/10/2020

Commémoratifs : PSPC crevette 2020

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202010169/1/1	CR/20/B3a/PCDD/1/ 1	Crevette	Chair crue		26/30	21/10/20	- 10°C	Non

Echantillon : 202010169/1/1

CR/20/B3a/PCDD/1/1

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2020/ST037) Date d'analyse: 18/11/20	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,05 pg/g +/- 0,01 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2020/ST037) Date d'analyse: 18/11/20	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,013 pg/g +/- 0,003 pg/g de poids frais	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2020/ST037) Date d'analyse: 18/11/20	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,06 pg/g +/- 0,01 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2020/ST037) Date d'analyse: 18/11/20	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,09 ng/g +/- 0,02 ng/g de poids frais	Echantillon conforme

Les analyses portant la mention 2020/ST037 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202010171-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 23/11/2020

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA

CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA

98890 PAITA

Date de réception : 26/10/2020

Commémoratifs : PSPC crevettes 2020

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202010171/1/1	CR/20/B3f/BS/10/14	Crevette	Chair crue		26/30	21/10/20	- 10°C	Non

Echantillon : 202010171/1/1

CR/20/B3f/BS/10/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 19/11/20	84	-	10

Le responsable technique.....Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».